

A l'occasion de recherches sur l'ancienne sénéchaussée d'Hennebont, nous avons retrouvé trace d'une charte du Duc de Bretagne Jean 1er Le Roux, datée de l'an de Grâce 1281.

Il s'agit d'une pièce d'archives sauvée de l'oubli par le moine bénédictin Dom Morice de Quimperlé, dans ses "Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne" publiés de 1742 à 1746 et où il est question de la construction d'une cohue, ou halles, à Plouay- Bécherel, il y a exactement 700 ans ; soit avec trois siècles d'avance sur les halles historiques du Faouët qui, tout est relatif, ne remontent en effet qu'au XVIème siècle !

SANS LE SECOURS DE L'HISTOIRE

Nous avons pensé que cela pourrait intéresser de nombreux Plouaysiens du XXème siècle, fiers à juste titre, de leur sympathique cité, mais aussi curieux de son lointain passé et qui estiment, avec Dom Morice lui-même, que : "Sans le secours de l'Histoire, l'homme vit en étranger, dans sa propre patrie".

C'est pourquoi nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ce document, tout en nous excusant auprès des puristes de l'avoir quelque peu maltraité en le modernisant ; y ajoutant même, entre parenthèses, quelques renseignements jugés indispensables ; en précisant enfin que les pointillés correspondent à des passages manquant sur l'original lui-même bien souvent du fait des rats, grands amateurs de parchemins. Donc : "A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou entendront, Jehan, duc de Bretagne, salut en notre Seigneur ! qu'ils sachent tous que comme nous avons acheté, échangé ou acquis de la Dame de Ty-Henry et de son fils aîné, Geoffroy, tout ce qu'ils avaient et pouvaient avoir en la ville de "Plouay et Bécherel", que pour cette raison, nous sommes devenus propriétaires de la moitié du marché de Plouay et avons donc construit une cohue (halles), sur ladite moitié ;

Qu'agissant en plein et commun accord avec M. Hervé Le Léon, nous acceptons, voulons et décidons que le marché de ladite ville, hormis les bêtes, soit fait en ladite cohue, que le marché des bêtes doit demeurer là où il a (toujours) été.... (que suite aux accords passés) entre nous et ledit Hervé (concernant) le cohuage de ladite cohue, l'étalage, la justice et tout autre profit, il ressort que nous ne devons rien laisser audit Hervé, et que celui-ci ne doit rien prendre audit cohuage, tant que ledit Hervé ne nous ait pas payé 89 livres de la monnaie courante, pour la moitié de la façon de ladite cohue, ainsi que pour le fond de la terre où ladite cohue sied, et pour toutes les autres coutumes et anciennes juridictions de ladite cohue qui doivent (toutes) demeurer au point d'avant, c'est-à-dire au point où il fallait qu'elles soient du temps des Seigneurs de (que) témoin de ces choses, nous en donnâmes cette présente lettre audit Hervé, scellée de notre sceau. Ce fut au mois de mai de l'an de grâce 1281". "Sceau apparent au bas de la lettre, avec l'inscription suivante au dos, rédigée sans doute de la main de Dom Morice : "Par cette lettre faite en mai 1281, le Duc Jean voulut et accorda que le cohuage de "Ploezay et Bécherel, fut commun entre lui et M. Hervé Le Léon, celui-ci lui payant avant de rien y prendre 89 livres".

QUELQUES PERSONNAGES

D'abord quelques aperçus sur les personnages évoqués dans ce texte, pour mieux le situer dans le temps et l'espace ; en commençant, comme il se doit, par Jean 1^{er} Le Roux, Duc de Bretagne de 1237 à 1286, année de sa mort. On peut dire de lui qu'il passa le plus clair de ses quarante-neuf années de règne à agrandir sans cesse son propre domaine, au détriment de celui de ses vassaux ; non par les armes, comme beaucoup de ses prédécesseurs, mais par des achats, échanges et autres opérations souvent peu scrupuleuses. En un mot, un personnage hautement intéressé, toujours à l'affût de la bonne affaire, administrant ses biens en bon père de famille ; et, qui n'utilisa la force que contre le seul Olivier de Lanvaux, en l'an 1238, pour le laisser finalement mourir dans une prison du château ducal de Suscinio !

Cependant, ce dernier point mis à part, le Duc Jean 1er Le Roux laissera au bon peuple, écoeuré par des siècles de luttes féodales, le souvenir de cinquante années de paix et de relative prospérité économique.

En face, Hervé IV de Léon, de la branche cadette de l'illustre Maison de Léon, dont le dernier représentant de la branche aînée, le vicomte Hervé V du nom, était mort complètement ruiné, quatre ans plus tôt (en 1277), après avoir tout vendu, même son cheval ! Il est vrai que ça n'avait pas été perdu pour tout le monde, en particulier pour Jean 1er Le Roux (encore lui), son prêteur à gages attitrés et toujours disponibles.

Heureusement qu'Hervé IV de Léon, qualifié par ailleurs de Seigneur de Châteauneuf (diocèse de Quimper) et de Noïon sur Andelle (diocèse de Beauvais), avait une bien meilleure conception sur la gestion de ses biens. C'est ainsi qu'en 1281, il avait conservé l'essentiel de ses droits et prérogatives sur les "Fiefs de Léon" en "Quémenet-Héboi" ; soit approximativement sur le tiers de cet important fief de 25 paroisses créé dès le Xème siècle, entre le Blavet et l'Ellé, pour un cadet de la Maison de Léon, avec La Motte-Hennebont, ou Vieil-Hennebont comme chef-lieu. La châteltenie des "Fiefs de Léon" en question comprenait entre autre, la moitié de l'île de Groix, la plus grande partie des paroisses de Caudan et de St-Caradec-Hennebont, toute la paroisse d'Inzinzac et sa trêve Penquesten, une partie de Lanvaudan et le tiers environ de Plouay ; d'où les droits d'Hervé IV sur le "cohuage" de ladite ville, dont -soit dit en passant- les deux autres tiers faisaient partie de la châteltenie de Pontcallec, alors propriété ducale.

Hervé IV de Léon conservera ces fiefs toute sa vie durant et le Duc Jean II (1286 - 1305) lui fera même une fleur en 1296 en lui donnant la châteltenie de Plouray.

Tous ses biens passeront finalement dans la Maison de Rohan au siècle suivant, par le mariage en 1363 de Jeanne de Léon, unique héritière du nom, avec le Vicomte Jean 1er de Rohan-Guéméné. Entre temps, c'est-à-dire en 1332, le duc Jean III (1312 - 1341) avait fait don de la châellenie de pontcallec, avec les paroisses de Quistinic, Bubry, Inguiniel, Berné, etc... et sans oublier les deux tiers de Plouay, à la Maison de Derval du Comté de Nantes ; en réparation des torts causés à ladite Maison par son arrière grand-père Jean 1er Le Roux ! Décidément, les temps avaient changé au duché de Bretagne

Un dernier mot sur Hervé IV de Léon pour souligner qu'il était un excellent payeur, puisque anticipant sur la charte ducale, il s'était libéré de sa dette envers le duc Jean 1er, dès le mardi après la Purification de N.D. la Vierge (premier dimanche de février), en l'an de grâce 1281, en lui versant cash, 91 livres, au lieu des 89 prévues au contrat !

Quant à la Dame de Tyhenry, l'ancienne propriétaire de la moitié du champ de foire de Plouay et Bécherel, nous croyons savoir qu'il s'agit d'une certaine Adeline d'Hennebont, dame de petite noblesse et sans doute quelque peu désargentée. C'est ainsi qu'on retrouve un acte de vente conclu entre ladite Dame de Tyhenry et le vicomte Geoffroy de Rohan, daté de l'an 1260 ; autrement dit, le processus de liquidation des biens de la Dame était déjà engagé.

DES QUESTIONS SUR LES HALLES

Il nous faut maintenant parler du marché de Plouay proprement dit, en ce XIIIème siècle finissant. A notre avis, la répétition de toponyme "Plouay et Bécherel" sur le document d'époque, permet de situer ledit marché et sa cohue flambant neuf dans l'actuel quartier de Bécherel, là où l'espace ne faisait pas encore défaut. C'est aussi l'avis d'anciens Plouaysiens, issus de familles mêlées au commerce local depuis moult générations et qui se souviennent parfaitement de ces imposantes foires aux chevaux et aux bestiaux de Bécherel d'avant 14-18.

Nous pensons même qu'il doit être possible de trouver des preuves complémentaires dans le cadastre napoléonien de Plouay et plus précisément dans les matrices cadastrales correspondantes, qui pourraient en effet, révéler des micro-toponymes caractéristiques et où interviendrait le mot "cohue" ou son dérivé "cohuage" (parc de la Cohue, par exemple). Avis aux chercheurs.

Que devinrent ces halles ? En particulier, pour quelles raisons et vers quelle époque ont-elles définitivement disparu ? A notre avis, on ne peut répondre à de telles questions qu'en formulant des hypothèses. La première qui nous vient à l'esprit consiste à établir un lien direct entre cette disparition et les âpres combats qui se déroulèrent dans la région durant la funeste guerre de succession de Bretagne (1341-1364) : les halles de Plouay et Bécherel auraient été incendiées à l'époque, soit par les partisans de Jean de Monfort qui tenaient solidement la place forte d'Hennebont, soit par ceux de Charles de Blois qui se cramponnaient à la Roche-Périou, près du Faouët : l'agglomération plouaysienne, pour son plus grand malheur, se trouvant exactement entre les deux.

Dans ce cas, pourquoi ne les a-t-on pas reconstruites, une fois la paix rétablie ? Sans doute, pensons-nous, par suite d'une certaine carence de l'autorité féodale responsable : les seigneurs de Derval, qui avaient hérité de la châtellenie de Pontcallec avec la paroisse de Plouay, en 1332 (voir plus haut) étaient désormais trop loin ; tandis que les ducs de Bretagne avaient d'autres chats à fouetter. En quelque sorte, la cohue de Plouay était venue trop tôt (?) Mais ce n'est là qu'une hypothèse et la discussion reste ouverte, à moins que l'archéologie, un jour....

Par contre, il ne fait pas de doute que le marché de Plouay et Bécherel, au XIII^{ème} siècle, était relativement important. Nous n'en voulons pour preuve que l'intérêt que lui portait le duc de Bretagne en personne ; car Jean 1^{er} Le Roux n'était pas homme à investir son argent dans la construction d'une cohue sans de solides garanties et surtout sans de substantiels profits à la clé. D'ailleurs, cette importance n'avait rien de surprenant en soi, pour peu que l'on songe à la situation privilégiée de l'agglomération plouaysienne ; situation que l'on peut résumer ainsi : une position centrale à mi-chemin du Blavet et du Scorff, à une demi-journée de marche seulement de la côte, dans un site agricole favorable et déjà fortement peuplé dès les VI^{ème} et VII^{ème} siècles, du fait de l'immigration bretonne (le toponyme Plouay n'est que la contraction de Plou-Doay, ou paroisse de Saint-Doay ; ce moine irlandais débarqué à Doëlan-sur-Mer, vers la fin du VI^{ème} siècle).

Autre facteur favorable, qui pensons-nous, a joué un grand rôle dans le développement de l'économie locale, c'est la rencontre en pleine agglomération de deux grandes voies de communication de l'ancienne Armorique, d'une part, l'antique chemin gaulois reliant l'oppidum de Castennec, sur une boucle du Blavet, à Quimper (l'ex-Aquilonia), en passant par Bubry, Plouay évidemment, Arzano, Quimperlé, etc... ; de l'autre, l'ancienne voie romaine Carhaix - Port-Louis qui existait déjà au II^{ème} siècle de notre ère et passait par Priziac, Zinsec, Berné, Poulhibet-Berné, Plouay, Calan, etc... avant de franchir le Blavet à gué à hauteur de Lochrist. Bref, une situation qui permettait de commercer avantageusement aussi bien avec l'intérieur du pays qu'avec la côte, à une époque où les bonnes routes (on devrait dire les moins mauvaises!) étaient plutôt rares.

A PROPOS DE LA MONNAIE

On ne saurait clore le sujet sans dire quelques mots sur la monnaie courante de ces temps lointains. Certes, le problème n'est pas simple, tant s'en faut. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'apporter ici une réponse précise, mais tout au plus une approximation. Nous ne disposons, en effet, que d'une seule donnée : le "marc" d'argent (environ 200 g de métal) valait exactement 54 sous 7 deniers, en l'an de grâce 1281 ; contre 20 sous, deux siècles plus tôt, si nos renseignements sont exacts (la dévaluation a toujours existé !) Quoi qu'il en soit, la "livre" valait toujours 20 "sous" et le "sou" 12 "deniers" ; ce qui hélas, ne nous renseigne pas pour autant sur le pouvoir d'achat ou des paiements de cette monnaie, même si nous savons que la cohue de Plouay et Bécherel avait coûté 178 livres. Il existe cependant un moyen relativement simple pour s'en sortir, c'est de comparer, pour une marchandise caractéristique et toujours d'actualité (le cheval, par exemple), sa valeur en "sous" au Moyen-Age, avec sa valeur en "centimes" de 1981. Or, nous savons que l'Abbé du monastère bénédictin Saint-Sauveur de Redon, offrit au duc Alain IV Fergent, en l'an de grâce 1108, un magnifique cheval estimé 300 sous ; somme considérable pour l'époque, ajoute le chroniqueur (1).

Renseignement pris auprès des Haras d'Hennebont, un cheval de cette classe coûterait actuellement donc les trois millions de "centimes", ce qui met le "sou" de 1108 à parité avec 10 000 de ces mêmes "centimes" ; et le "sou" de 1281, avec seulement 3 700 "centimes", compte tenu de la dévaluation évoquée plus haut. En partant de cette dernière donnée, on peut dire que la cohue de Plouay d'il y a sept siècles, revenait à environ 13 millions et demi de "centimes", terrain et droits coutumiers compris ! Nous vous laissons le soin de conclure....

(1) Signalons, à titre de curiosité et pour la petite histoire, que le prix des plus beaux spécimens de la race chevaline n'a cessé de grimper à la verticale, durant tout le Moyen-Age.

C'est ainsi que le duc de Bretagne, Jean III, n'hésitera pas à payer 300 livres (6 000 sous) un splendide cheval de tournoi, appartenant au sire d'Avaugour, lors des grandes festivités données à Tours, en l'an de grâce 1316. C'était vingt fois le prix du cheval d'Alain IV Fergent, deux siècles plus tôt ; et alors que la valeur du "marc" d'argent, comme des biens en général, n'avait été multiplié que par 2,7 (3 au maximum), durant cette même période ! C'était aussi l'équivalent de quelque 22 millions de nos "centimes" !

F. BERTHOU